



**Tokyo, le 29 novembre 2005**

Contact: Arnaud de Bresson, Délégué Général  
Paris EUROPLACE  
Tel : 01 49 27 11 14  
email: [bresson@paris-europlace.com](mailto:bresson@paris-europlace.com)  
[www.paris-europlace.net](http://www.paris-europlace.net)

**TOKYO – le 29 novembre 2005** -- Paris EUROPLACE tient, aujourd'hui, la 9<sup>ème</sup> édition de ses Rencontres Financières Internationales à Tokyo. Réunissant plus de 1 000 participants, représentants de la communauté financière de Tokyo et décideurs de la Place financière de Paris, ce Forum a pour objectif de mettre en exergue les opportunités d'investissement offertes par un marché européen de plus en plus intégré et en expansion, ainsi que le rôle croissant de Paris comme porte d'accès privilégiée aux marchés de capitaux européens.

M. François Loos, Ministre Délégué à l'Industrie, a ouvert la manifestation en soulignant les bonnes performances de l'économie française : le taux de croissance devrait être de 2% cette année et 2,5% l'année prochaine, soit un taux légèrement supérieur à la moyenne de la zone euro. Il a également souligné que la politique de développement des pôles de compétitivité a été mise en œuvre afin de dynamiser la croissance des activités industrielles, de créer de la richesse, des partenariats et de l'innovation via la recherche & développement.

**M. Gérard Mestrallet, Président de Paris EUROPLACE, a indiqué que de nouvelles mesures ont été adoptées par le gouvernement français pour améliorer la compétitivité de la Place financière de Paris. Ces mesures concernent la réduction de l'impôt sur le revenu, l'adoption de mesures fiscales incitatives pour les cadres étrangers, la réduction de l'impôt sur les sociétés et la suppression de la taxation sur les plus values de cessions d'actions.**

**A l'occasion de ce Forum, Paris EUROPLACE a présenté les principales conclusions d'une étude, réalisée avec le soutien du JETRO.** L'étude révèle qu'au cours de la dernière décennie, on a assisté à une très forte progression des échanges économiques et financiers, et notamment des partenariats industriels et financiers, entre la France et le Japon : l'investissement direct japonais en France a été multiplié par 10 en dix ans pour atteindre 10 milliards d'euros en 2004. De même, les investissements français au Japon ont été multipliés par 10 sur la période 1996-2004 et représentent aujourd'hui 14% du total des investissements directs étrangers au Japon contre 1% seulement en 1996. Au delà des secteurs traditionnels de l'automobile, de la chimie, de la pharmacie/santé..., les partenariats et alliances se sont élargis à d'autres secteurs tels que les nouvelles technologiques, l'optique, la biotechnologie, les composants électroniques, les logiciels, les télécommunications...

L'étude conduite par Paris EUROPLACE propose un certain nombre de recommandations visant à renforcer les partenariats industriels et financiers entre la France et le Japon, et développer les échanges bilatéraux intégrant une dimension régionale :

**1. Améliorer l'outil statistique** afin d'assurer un meilleur suivi des échanges commerciaux et flux d'investissement entre la France et le Japon ;

**2. Accélérer et diversifier les investissements entre la France et le Japon:** une réflexion est à mener pour déterminer les actions concrètes à mettre en œuvre pour accélérer les

investissements croisés dans les nouveaux secteurs tels que les médias, les telecoms, l'électronique, les logiciels, les jeux, la finance, etc.;

**3. Développer les partenariats et alliances d'entreprises françaises et japonaises** afin de favoriser la création de nouveaux projets industriels sur une base régionale, en Europe et en Asie ;

**4. Elargir les partenariats technologiques et de recherche entre la France et le Japon** dans le cadre des « Pôles de Compétitivité » lancés en France en 2005 pour développer de nouveaux projets dans les secteurs du futur;

**5. Poursuivre le développement des relations entre les Places financières de Paris et Tokyo** : l'assurance, le capital investissement et l'immobilier, en particulier, offrent de nouvelles opportunités aux investisseurs japonais.

Comme l'a indiqué M. Hiroshi Tsukamoto, Président du JETRO, «la France est une porte d'entrée en Europe pour les groupes japonais, de même que le Japon peut être la voie d'accès pour les entreprises françaises souhaitant développer leurs activités en Asie».

**Cette manifestation consacrée au thème « New Trends in the Paris Financial Market : Invest in Euro Assets » a été organisée en partenariat avec l'ADETEF, l'Agence France Trésor, Calyon Securities, Crédit Agricole Asset Management, Daiwa Securities SMBC Europe, Dexia Crédit Local, Euronext, Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières (FSIF), Ixis CIB, Nomura Securities, Paris Ile de France Capitale Economique et Nikkei.**

\*

\*

\*

#### **A propos de Paris EUROPLACE :**

Paris EUROPLACE est l'organisation de promotion de la Place financière de Paris. Sa particularité est de réunir la pluralité des acteurs de l'industrie financière, émetteurs, investisseurs, banques et sociétés d'assurance, professions auxiliaires, français et internationaux, actifs sur la Place financière de Paris. En outre, Paris EUROPLACE coordonne des groupes de travail de « place » pour accélérer les réformes au plan réglementaire et fiscal.

Aujourd'hui, la Place financière de Paris est une porte d'accès privilégiée aux marchés de l'euro et présente de nombreux atouts :

- **Présence de grands émetteurs internationaux** qui font de la Place de Paris un véritable « business center » ;
- **Euronext, 1<sup>ère</sup> plateforme boursière pan-européenne** en termes de volumes de transactions devant le London Stock Exchange et la Deutsche Börse ;
- **1<sup>er</sup> pôle de gestion d'Europe Continentale** devant Francfort. 2<sup>ème</sup> pôle mondial de gestion collective derrière les Etats-Unis ;
- **1<sup>er</sup> rang européen pour les obligations internationales émises par les entreprises** et activité soutenue sur les valeurs du Trésor (OAT) ;
- **Environnement réglementaire et juridique en ligne avec les meilleurs standards internationaux**, avec une forte orientation sur la protection de l'investisseur ;
- **2<sup>ème</sup> place financière européenne en termes d'implantation de banques et institutions financières** étrangères, avec près de 400 établissements présents à la fin 2003 ;
- **Renforcement de la présence des investisseurs internationaux** : en 2004, détention à hauteur de 42% de la dette négociable de l'Etat par des non-résidents, et détention à hauteur de 42% de la capitalisation des entreprises du CAC40 par des investisseurs internationaux.